

# Conditions générales du jeux concours Shell - Orangina mis en place du 1<sup>er</sup> au 31 Juillet 2024 en France

## A. Généralités

1. Les présentes conditions s'appliquent au concours pendant la « Campagne Shell GO+ Orangina TDF » (ci-après « **le Concours** ») organisé par Shell France, Société par Actions Simplifiée au capital de 818.934.496 € ayant son siège social Tour Pacific, 11 Cours Valmy, 92 800 Puteaux, immatriculée sous le numéro 780 130 175 RCS Nanterre (ci-après dénommées ensembles « Shell »).
2. Pour le traitement des données et l'identification des gagnants, Shell coopère avec Wunderman Thompson MAP, société de droit danoise, ayant son siège social à Glentevej 61, 2400 København, Denmark (ci-après '**MAP**').  
Concernant la livraison des dotations, la société Orangina Schweppes France ( ci-après « **OSF** ») se charge de cette dernière auprès des gagnants. Par cette même occasion, elle récupèrera les données collectées de ces derniers.
3. Ces conditions générales (ci-après les « Conditions générales ») sont gérées par Shell France et s'appliquent au Concours organisé par Shell. En participant au Concours, le participant accepte les présentes Conditions générales.
4. Le Concours se déroule du 01/07/2024 au 31/07/2024 (ci-après la « **Durée du concours** »).
5. Toute personne qui participe au Concours est liée par les dispositions de ces Conditions générales.
6. Shell se réserve le droit à tout moment de mettre un terme au Concours ou de modifier les Conditions générales sans motiver sa décision.

Pour toute question, réclamation ou remarque concernant ce Concours, vous pouvez contacter le Customer Service Centre au numéro 09 69 36 60 18 ou bien envoyer un e-mail à l'adresse [shellstation-FR@shell.com](mailto:shellstation-FR@shell.com)

## B. Prix

Au total, 8 gagnants seront sélectionnés. Chaque gagnant recevra soit un maillot Tour de France ou un vélo, comme déterminé ci-dessous (ci-après « le Prix ») :

TROIS (3) vélos d'une valeur de 745,20€ euros TTC.

CINQ (5) maillots officiels Tour de France d'une valeur de 100€ euros TTC.

Il y a un total de cinq (5) maillots TDF et trois (3) vélos à gagner.

Le Concours compte au total 8 gagnants via le programme de fidélité Shell GO+.

Le Prix remporté est personnel, non cessible, non convertible en espèces ou quelconque contrepartie financière ou autres produits et/ou services de Shell.

### C. Participation et désignation des gagnants

Les personnes participant au Concours doivent respecter les conditions suivantes :

- Le participant a téléchargé l'application Shell, est inscrit au programme de fidélité Shell GO+ et a accepté les conditions générales correspondantes.
- Le participant a scanné sa carte de fidélité digitale Shell GO+ au moment de son achat.
- Le participant a acheté au moins 2 produits Orangina éligibles (PET 50cl ou CAN 33cl ou PET 1,5L) lors du même passage en caisse au sein d'une boutique Shell de France Métropolitaine pendant la durée du concours.
- Le participant est domicilié ou résidant en France et le participant est âgé d'au moins 18 ans.

La participation au Concours est gratuite et chaque personne ne peut gagner qu'un seul Prix maximum.

Le non-respect des conditions susmentionnées entraîne l'extinction du droit à la participation et aux Prix.

Une fois que le participant a rempli les conditions ci-dessus, il est en lice pour gagner le Prix.

Les gagnants seront choisis au hasard via un tirage au sort qui sera réalisé le mois suivant la fin du jeu. Les lots seront tirés dans l'ordre suivant : vélos, puis maillots officiels Tour de France.

Les gagnants seront contactés personnellement via l'adresse e-mail fournie sous le compte Shell GO+. Pour garantir la bonne livraison du Prix, le gagnant devra fournir à Shell son prénom, nom de famille, adresse postale exacte à laquelle le Prix devra être envoyé.

Chaque gagnant est tenu de répondre au message personnel de Shell dans les 48 heures. S'il n'y a pas de réponse du gagnant dans les 48 heures, le gagnant perdra automatiquement le droit de recevoir le Prix. Un nouveau gagnant sera alors tiré au sort afin de remporter le lot qui n'a pu être remis dans le temps imparti.

Les dotations ne pourront pas faire l'objet de contestations ; les gagnants ne pourront pas demander à ce qu'elles soient reprises ou échangées ou qu'elles fassent l'objet d'une remise de leur contre-valeur totale ou partielle, en argent ou en nature.

Les dotations seront envoyées par OSF aux gagnants dans un délai de 30 jours à compter du 19 aout.

## D. Exclusions

1. Les participants qui communiquent des données incomplètes les concernant sont exclus du tirage au sort.
2. Les personnes suivantes sont exclues de la participation au Concours :
  - toutes les personnes ayant participé à l'organisation du concours ;
  - les employés de Shell et de la société Orangina Suntory ;
  - les membres résidents de la famille des personnes visées ci-dessus.
3. Shell se réserve le droit d'exclure à tout moment des participants du Concours si elle estime que le participant n'a pas respecté une ou plusieurs conditions de participation, a fourni des informations inexactes ou incomplètes ou a agi d'une quelconque autre manière juridiquement inadmissible.
4. Shell décline toute responsabilité en cas de perte, de retard causé au Prix remporté ou causé par celui-ci, sous quelque forme que ce soit.
5. Shell consacre le plus grand soin à l'organisation de ses campagnes et à la gestion de son site web. Il peut toutefois arriver que les informations présentées ou fournies ne soient pas complètes ou exactes. Les éventuelles erreurs, fautes d'orthographe ou autres fautes ou autres documents (promotionnels) publiés par Shell ne peuvent être opposés à Shell ni donner lieu à une quelconque obligation pour Shell. Shell décline toute responsabilité pour la perte de formulaires de participation et/ou annexes ayant été introduit(e)s ou pour la communication par un participant de données (personnelles) inexactes ou incomplètes.
6. Shell n'est responsable ni des dommages (indirects) dus à des fautes ou négligences techniques ou rédactionnelles qui se produisent sur le site web, ni des éventuels dommages (indirects) qui résultent de l'utilisation, de la présentation, de la mise à disposition ou de la non-disponibilité temporaire du site web ou des liens vers les sites web de tiers.
7. Shell n'est pas responsable des frais engagés par le participant dans le cadre de la participation au Concours ou de l'utilisation ultérieure du Prix.
8. Shell, les agents ou tiers déployés par Shell et/ou les personnes autrement impliquées par Shell dans le cadre de ce Concours ne sont pas responsables des dommages directs ou indirects et/ou des lésions, sous quelque forme que ce soit, découlant de l'utilisation ou du but des prix décernés et/ou de la participation au Concours.

## E. Traitement des données

Les données à caractère personnel fournis à Shell dans le cadre de ce concours ne seront utilisées que conformément à notre Politique de confidentialité. Veuillez lire attentivement notre Politique sur la protection de la vie privée avant de participer au concours ([Politiques sur la protection de la vie privée | Shell France](#))

Les Participants autorisent toutes vérifications utiles concernant leur identité et leur domicile.

Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse erronée entraînera l'élimination immédiate dudit Participant et, le cas échéant, le remboursement de la Dotation déjà retirée.

Les données personnelles nécessaires à l'exécution du Jeu seront traitées. Pour participer au Jeu, vous devez nécessairement fournir les informations suivantes (ci-après « les Données ») :

- Nom
- Prénom
- Adresse e-mail
- Adresse postale (numéro de rue, code postal, ville pays)
- Date de naissance.

Les Données des Participants sont collectées aux fins de la participation au Jeu décrite dans le présent Règlement et seront conservées pour cette finalité pendant la durée du jeu plus 4 mois afin de couvrir le délai de réception de la dotation. Néanmoins, les Données pourront être conservées avant suppression, en archives intermédiaires, pendant la durée de prescription légale afin de conservation de la preuve de votre participation, de l'envoi des dotations ou de vos consentements pour la défense des droits de la Société Organisatrice. Ces données pourront être traitées sur support papier ou par traitement automatisé. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice agissant en tant que responsable de traitement, aux sociétés de son groupe, et à ses sous-traitants, notamment à l'Organisateur

Conformément à la Loi informatique et Liberté du 6 janvier 1978, et au Règlement européen sur la protection des données personnelles en vigueur depuis le 25 mai 2018, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, de rétractation, de suppression partiel ou intégral, concernant les données personnelles qui les concernent qu'ils peuvent exercer sur simple demande adressée à : [shellstation-FR@shell.com](mailto:shellstation-FR@shell.com) et à l'adresse e-mail suivante : [GDPR.info@suntory.com](mailto:GDPR.info@suntory.com). Ils disposent également du droit à la portabilité des données.

Par ailleurs, les Participants ont également la possibilité de définir des directives particulières ou générales, modifiables ou supprimables à tout moment, à l'égard de certains traitements, pour la conservation, l'effacement et la communication de leurs données personnelles en cas de décès. Les directives particulières peuvent être enregistrées auprès du responsable du traitement. Les directives générales peuvent être enregistrées auprès d'un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL.

Les Participants disposent enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des libertés (CNIL).

## **F. Droit applicable et litiges**

Les présentes conditions et le Concours sont régis par le droit français.

Les éventuels litiges qui peuvent en découler ou qui peuvent découler du Concours relèveront de la compétence exclusive des tribunaux compétents de Paris, sauf prescriptions contraires de la loi.

## **G. Dispositions finales**

Shell est une marque déposée et enregistrée. Tous les droits d'auteur sur le contenu du site web et de la page Facebook, l'application Shell GO+ ou sur tout autre support, dont tous les textes, les images, la mise en page, les logiciels et autres informations, reviennent exclusivement à Shell.